

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2513

présenté par

Mme De Temmerman, M. Falorni, M. Castellani, M. Acquaviva, M. Brial, M. Clément,
M. Colombani, M. Charles de Courson, Mme Dubié, Mme Frédérique Dumas, Mme Kerbarh,
M. François-Michel Lambert, M. Lassalle, M. Molac, M. Nadot, M. Pancher, Mme Pinel et
M. Simian

ARTICLE 12

Retiré avant publication.